

LA PROSTITUTION :  
PROFESSION  
OU EXPLOITATION ?

Une réflexion  
à poursuivre





## TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce que la prostitution?	1
Comment expliquer l'existence de la prostitution?	3
Le profil et les réalités des personnes prostituées	5
Le profil des clients	7
Le profil des proxénètes	10
Le trafic sexuel	11
Des conséquences de la prostitution pour l'ensemble des femmes et de la société	13
Les différentes interventions législatives	14
Une réflexion à poursuivre	16
Encadrés :	
Quelques types de prostitution au Québec	8
Quelques définitions	9

# Qu'est-ce que la prostitution ?

Poser la question suscite immédiatement la controverse. Est-ce une profession comme une autre ou une forme d'exploitation des femmes ? Une simple activité génératrice de revenus ou une expression de violence à l'égard des femmes ? Un métier librement choisi ou une contrainte imposée ? Le plus vieux métier du monde à tolérer ou une forme contemporaine d'esclavage à bannir ? Choisir l'une ou l'autre de ces définitions, c'est déjà prendre parti, poser des jugements, s'orienter vers une approche législative plutôt qu'une autre.

Difficile également de brosser un portrait clair et précis de la prostitution. Il s'agit d'une réalité complexe aux multiples facettes avec une grande diversité de manifestations. L'illégalité et la clandestinité dissimulent l'activité et rendent ses contours flous. Aucune enquête officielle ne recense, comme pour d'autres secteurs d'activité, le nombre de ses travailleurs, de ses consommateurs ou son chiffre d'affaires. Résultat : peu de données fiables sont disponibles. D'autant plus que les recherches existantes se sont généralement attardées aux prostituées plutôt qu'aux deux autres protagonistes de la triade de la prostitution : les clients et les proxénètes.

Enfin, comme on l'a vu, le même phénomène est perçu, analysé et interprété de façon fort différente. Même si tout un kaléidoscope d'opinions existe parmi les divers discours sur la prostitution, deux thèses principales se côtoient. Pour les unes, la prostitution ne constitue en



rien un travail comme un autre. Elles y voient plutôt une forme de violence des hommes à l'égard des femmes. Selon cette conception, les femmes ne décident pas de façon libre et éclairée d'entrer dans la prostitution, elles y sont entraînées par un ensemble de facteurs sociaux, politiques et économiques. On sera donc solidaires des victimes que sont les prostituées, on réclamera leur décriminalisation tout en souhaitant la criminalisation des clients et des proxénètes, à la source de l'exploitation de ces femmes.

Au cours des vingt dernières années, à la suite des célèbres manifestations européennes des prostituées des années 70, ont émergé des **regroupements de travailleuses du sexe**. De leur point de vue, la prostitution n'est pas autre chose qu'un métier librement choisi. Elles récusent le statut de victime tout en dénonçant la stigmatisation qui affecte leur travail et rend leurs conditions de vie difficiles. Elles revendiquent le droit de disposer de leur corps comme elles l'entendent. Leurs revendications les amènent vers une décriminalisation entière de tous les aspects de la prostitution lorsqu'elle résulte d'une décision personnelle entre adultes consentants.

Positions irréconciliables? Suspendons-là le débat et tentons plutôt une description attentive du phénomène prostitutionnel. Ce qui est indéniable, c'est que la prostitution implique trois acteurs: des **prostituées**, majoritairement des femmes et des filles, des **clients**, presque exclusivement des hommes et, souvent, des **proxénètes** ou, à tout le moins, divers intervenants dont des réseaux de crime organisé qui trouvent un intérêt économique à cette industrie. En toile de fond internationale, le trafic sexuel, un commerce en pleine expansion qui n'épargne pratiquement plus aucun pays et qui se manifeste sous des formes très variées.

# Comment expliquer l'existence de la prostitution ?

Quatre facteurs parmi d'autres expliquent la prostitution : l'existence d'une demande, des personnes et des groupes qui en tirent des profits importants et des conditions de pauvreté et d'abus sexuels vécues par des femmes.

## L'existence d'une demande

La prostitution existe d'abord parce qu'il y a une demande. Sans client, point de prostitution. Sans demande, point d'offre. Et cette demande persiste parce que, dans nos sociétés, des hommes considèrent légitime de pouvoir avoir accès à des femmes qu'ils paient pour satisfaire leurs désirs sexuels. Plusieurs croient en effet que les pulsions sexuelles masculines doivent trouver un exutoire. À cela, l'UNICEF répond que « *aucun impératif biologique n'impose un nombre fixe d'orgasmes par jour, par semaine ou par an. Les individus peuvent occasionnellement trouver déplaisant de ne pas éprouver le paroxysme du plaisir sexuel, mais le fait qu'il n'y a personne pour les amener à l'orgasme ne constitue pas exactement une menace pour leur survie.* » Selon d'autres personnes, les prostituées joueraient un rôle de prévention en préservant les autres femmes d'agressions sexuelles. Pourtant, prostitution et viol coexistent toujours. Et n'y a-t-il pas là une attitude très méprisante envers les hommes qu'on juge incapables de se retenir ?

## Une « industrie » lucrative

Des enjeux économiques importants sont associés à la prostitution. Le trafic de personnes représente des millions de dollars de profits à l'échelle canadienne. Pour certains pays d'Asie, le tourisme sexuel s'assimile à un véritable secteur d'activité économique qui génère directement ou indirectement quantité d'emplois et de revenus. De plus en plus, des États sont aussi intéressés par les rentrées fiscales que procure l'ensemble des activités liées à la prostitution. Dans les

L'industrie du sexe représente de 0,8 à 2,4% du PIB de l'Indonésie. En Thaïlande, c'est 15 à 18% du PIB. Pendant la période de 1993 à 1995, dans ce dernier pays, l'industrie du sexe était la forme la plus importante de tous les types d'économie dite souterraine, dont la vente de drogues et d'armes.

Organisation internationale du travail (OIT),  
*The sex sector*, 1998.

pays ayant légalisé la prostitution comme les Pays-Bas et l'Allemagne, des revenus importants sont perçus par le biais de l'impôt sur le revenu des prostituées, mais aussi sous forme de taxes et frais versés par les tenanciers de bordels pour l'obtention de permis. Par ailleurs, de plus en plus d'études établissent un lien entre le monde criminel organisé, la prostitution et le trafic de stupéfiants.

### **La pauvreté et l'abus sexuel des femmes**

Les femmes, partout dans le monde, sont plus pauvres que les hommes. Or, le faible statut économique des femmes est en lien avec leur présence dans la prostitution. Le chômage, un faible niveau d'éducation, le peu d'emplois disponibles, une rémunération inadéquate constituent un ensemble de facteurs qui, conjugués les uns aux autres, précipitent certaines femmes dans la prostitution. L'absence de filet de sécurité dans les politiques sociales peut également constituer un incitatif. Pour plusieurs femmes, la prostitution représente la seule façon d'assurer leur survie et celle de leurs familles. Pour d'autres, itinérantes, sans soutien de l'État, marginalisées à cause de leur race, la seule porte de sortie est souvent la prostitution. Pour les jeunes en fugue de leur milieu familial, sans revenu, isolés, la prostitution constitue l'unique moyen de survie.

De plus, un nombre important d'études établissent un lien entre le fait d'avoir été victime d'abus sexuels et celui de se prostituer. De 33 à 80% des personnes prostituées interrogées dans diverses recherches au Québec, au Canada et dans les communautés autochtones ont en effet été victimes de viols et d'abus sexuels avant d'entrer dans la prostitution. Selon les études, les taux varient mais affichent tous un écart significatif entre le passé d'abus sexuels vécu par les personnes prostituées et celui vécu par les autres femmes. En fait, ces abus auraient amené des femmes à intégrer l'idée qu'elles pouvaient monnayer leur corps en échange de biens, de services ou d'attention de la part des hommes.

# Le profil et les réalités des personnes prostituées

Ici comme ailleurs, la prostitution est surtout le fait de filles et de femmes qui offrent des relations hétérosexuelles. Il existe bien sûr des prostitués masculins, mais il s'agit surtout de mineurs qui offrent des relations homosexuelles. Au Québec, l'âge d'entrée des jeunes dans la prostitution est de 15 à 16 ans. Partout, dans le monde, on observe cependant une augmentation d'une demande pour des prostituées de plus en plus jeunes.

Partout, aussi, un profil commun rejoint ces femmes: la prostitution serait en effet davantage le lot de femmes vulnérables, pauvres, marginalisées. Nombre d'entre elles proviennent de milieux modestes où existaient des tensions ou des problèmes d'alcool ou de drogue. Au Québec, peu auraient complété une formation scolaire de niveau secondaire et celles qui se prostituent dans d'autres lieux que la rue seraient plus âgées et davantage scolarisées.

Dans certaines régions du Canada, les femmes autochtones sont nettement sur-représentées dans l'univers de la prostitution. Ailleurs, dans d'autres pays, les femmes aborigènes sont aussi présentes dans la prostitution en nombre disproportionné.

Les femmes qui se prostituent connaissent des conditions de vie souvent très pénibles, mieux connues aujourd'hui grâce, notamment, aux interventions menées par des regroupements de travailleuses du sexe qui ont permis une prise de conscience et fait valoir la nécessité de respecter les droits humains des personnes prostituées.

La violence figure parmi les plus graves difficultés rencontrées par les femmes prostituées: violence des clients, violence des proxénètes qui veulent établir un contrôle sur leurs prostituées. Mais il y a aussi la violence des policiers, d'autres prostituées ou de la population en général. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, les femmes qui se prostituent vivent dans la violence.

Il en résulte d'importantes séquelles pour les femmes sur le plan de la santé physique mais également psychologique. À tel point qu'elles présentent souvent des symptômes liés au syndrome de stress post-traumatique, un état se traduisant notamment par des pertes de mémoire, de l'agitation en passant par des problèmes cardiaques ou respiratoires. Elles vivraient

- De façon générale, au Canada, les femmes représentent de 70 à 90 % des personnes qui se prostituent.
- La plupart des études situent l'âge moyen des personnes prostituées adultes à 23 ou 24 ans.
- Selon une étude internationale menée auprès de 475 personnes prostituées dans 5 pays différents, 81 % d'entre elles ont été menacées, 73 % ont été physiquement agressées et 68 % ont été attaquées avec une arme. De plus, 62 % ont affirmé avoir été violées depuis qu'elles font de la prostitution.
- Une enquête internationale établit à 67 % la proportion de prostituées présentant des symptômes liés au syndrome de stress post-traumatique.
- Bien que les chiffres soient variables, certaines recherches démontrent un lien entre toxicomanie et prostitution. Ainsi, 75 % des prostituées de rue à San Francisco ont un problème de dépendance aux drogues et 27 % à l'alcool. Dans les provinces Atlantiques, 50 % des hommes et des femmes prostitués ont indiqué avoir un problème d'abus de drogues, alors que dans les Prairies canadiennes, ce taux était de 42 %.

même un niveau de stress supérieur à celui mesuré chez les vétérans de la guerre du Vietnam et du Golfe persique.

Historiquement, les prostituées ont souvent été accusées de propager des MTS. Les avis sont partagés sur la question. Au Québec, certains affirment que, après cinq ans de prostitution de rue, toutes les femmes utilisatrices de drogue intraveineuse sont contaminées par le VIH-Sida. Toutefois, très peu de gens s'intéressent aux comportements des clients pour expliquer la propagation des MTS.

Autre phénomène associé à la réalité de la prostitution : **les toxicomanies**. Pour certains, les problèmes de toxicomanies sont l'élément déclencheur qui amènerait certaines femmes vers la prostitution. Pour d'autres, c'est une conséquence même de la prostitution liée à la difficulté à se prostituer, au dégoût à l'endroit de certains clients.

Selon les regroupements des travailleuses du sexe, un autre problème éprouvé par les femmes qui se prostituent est la **stigmatisation** sociale dont elles sont victimes. L'attitude de certains intervenants du système judiciaire à leur endroit est déplorable. Leurs plaintes sont souvent minimisées et interprétées comme des « risques du métier ». À cet égard, selon les regroupements qui défendent les travailleuses du sexe, l'impossibilité pour les femmes qui se prostituent de se prévaloir de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels constituerait une **discrimination** flagrante. D'autres demandeurs, dont les métiers sont aussi reconnus à risques, tels les chauffeurs de taxi ou les propriétaires de dépanneurs, ont pourtant droit à ces indemnités. D'autres dénoncent l'attitude des intervenants du réseau social, comme le Directeur de la protection de la jeunesse qui leur enlèverait la garde de leur enfant en raison de leurs activités professionnelles.

Cette stigmatisation poursuit longtemps celles qui veulent abandonner la prostitution ou qui l'ont déjà quittée. Elles sont le plus souvent laissées à elles-mêmes malgré les obstacles à affronter : casier judiciaire, réinsertion professionnelle difficile, problèmes de drogues et d'alcool. Très peu de services leur sont offerts malgré l'isolement qui les guette, puisqu'elles quittent un milieu de vie, leurs repères, leurs amis. Tous les intervenants déplorent le manque effarant de ressources auprès de ces femmes, dont des services de désintoxication.

Pourtant, elles seraient très nombreuses à vouloir quitter la prostitution. Selon une étude internationale visant à identifier les besoins de femmes prostituées, **92% ont dit souhaiter pouvoir quitter la prostitution**. Cette possibilité était mentionnée bien avant toute autre alternative, que ce soit la formation, la légalisation ou la protection par un proxénète.

# Le profil des clients

Les études et les témoignages sont formels: les acheteurs de prostitution sont des hommes. Au-delà de ce point commun qui les unit, les clients affichent une grande diversité. Plus souvent mariés que célibataires et âgés majoritairement de 30 à 50 ans, ils proviennent de tous les milieux socioéconomiques. Selon un sondage mené auprès d'hommes qui se décrivent comme des utilisateurs de la prostitution, les principales raisons invoquées pour avoir recours aux personnes prostituées sont la solitude, des problèmes d'ordre sexuel avec une conjointe, le désir d'obtenir des actes sexuels refusés par la conjointe et le souhait d'avoir une relation sexuelle brève et sans complication. Les clients n'ont pas à se soucier de contraception ou du bien-être de la prostituée, le fait de payer les dégageant de cette préoccupation. Autre point commun: ils ont suffisamment d'argent pour s'offrir les services d'une prostituée. Ce qui leur procure une certaine forme de pouvoir et le privilège de choisir.

Parmi les clients, certaines catégories, comme celle des militaires, ressortent davantage. Massés dans divers pays, ils ont fait éclore autour de leurs bases des réserves de femmes disponibles pour la prostitution. Le Vietnam, la Corée et la Thaïlande en sont de bons exemples. Même là où se trouvent des troupes pour le maintien de la paix, provenant par exemple de l'OTAN ou de l'ONU, il y a presque toujours présence massive de prostitution et de trafic de femmes. C'est le cas en Bosnie-Herzégovine.

De nombreux pays ayant connu la prostitution dans un cadre militaire ont développé une importante industrie basée sur différents types de services prostitutionnels. Afin de desservir une autre catégorie de clients: les touristes sexuels. Les Philippines, le Vietnam, la Corée et la Thaïlande correspondent à ce modèle. Cette clientèle a généralement tendance à emprunter la voie inverse du trafic sexuel, c'est-à-dire qu'elle vient du nord pour aller vers le sud. Plusieurs agences se spécialisent maintenant dans ce genre de voyages et l'explosion d'Internet en a probablement accru les possibilités. Montréal est aussi une destination considérée par certains comme la Bangkok de l'Ouest pour des touristes venus des États-Unis ou de l'extérieur du Québec. Il est également reconnu que les Américains viennent à Montréal utiliser les services des prostituées des agences d'escorte.

«Moi, ça fait 19 ans que je fais ce métier, et je dis que si les hommes vont voir les prostitué(e)s, c'est pour avoir un sentiment de puissance. Ils allongent l'argent, alors c'est eux qui commandent. Tu es à lui pendant une demi-heure ou vingt minutes ou une heure. Ils t'achètent tout simplement, ils n'ont aucune obligation, tu n'es pas une personne, tu es juste une chose qu'on utilise».

Canada, Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, *La pornographie et la prostitution au Canada*, 1985.

## Quelques types de prostitution au Québec

---

- ***Prostitution de rue***

La prostitution de rue est pratiquée surtout par des femmes et des transsexuelles. Les services offerts sont, la plupart du temps, des fellations qui se pratiquent dans un coin de rue à l'abri des regards ou dans la voiture du client. Les prostituées de rue offrent aussi parfois des relations sexuelles complètes toujours dans l'auto ou dans une chambre d'hôtel. Cette forme de prostitution présente des risques élevés de violence de la part des clients, des souteneurs et des vendeurs de drogues.

- ***Prostitution de parc***

Ce type de prostitution est principalement le fait des hommes. Les services offerts au client sont surtout des fellations ou des masturbations qui se pratiquent dans un coin sombre. Lorsque le client réclame une relation sexuelle complète, les services sont offerts dans une chambre d'hôtel. Cette prostitution présente moins de risques de violence que la prostitution de rue des femmes, mais les hommes qui la pratiquent sont vulnérables aux attaques des gangs de rue.

- ***Prostitution dans les bars et clubs spécialisés ou érotiques***

Les services sont offerts par des femmes et des hommes qui, très souvent, sont des danseuses nues ou des danseurs nus. Le genre de services offerts varie en fonction de la personne qui le dispense, du désir du client et du lieu où il se pratique. Ainsi, le service peut être pratiqué à l'endroit où se trouve le client, dans des isolements un peu à l'écart à l'intérieur du club ou du bar, dans des chambres adjacentes au bar, dans des établissements proches ou dans le véhicule du client. La présence de membres de groupes de motards dans les bars de danseuses nues peut entraîner de la violence.

- ***Agence d'escorte, d'hôtesse ou de rencontre***

Les prostituées qui pratiquent dans ces lieux sont surtout des femmes. On y retrouve parfois des mineures et, possiblement, des personnes dont le statut d'immigration est incertain. Le service de base prévoit généralement une fellation et une pénétration vaginale. D'autres services sont disponibles avec des coûts supplémentaires. La durée du contrat entre la prostituée et le client est variable, allant de quelques heures à quelques jours.

- ***Studios de massage***

Les personnes qui se prostituent dans ce milieu sont surtout des femmes et possiblement des mineures. La masturbation est généralement incluse dans le massage. La fellation et la pénétration vaginale peuvent également être pratiquées en fonction du contrat établi.

- ***Bordels et maisons closes***

Bien que ce type d'établissement soit illégal, leur existence est confirmée par certains. Cependant, aucune information plus précise n'est disponible.

Source: *Prostitution et VIH au Québec - bilan des connaissances*. Sylvie Gendron et Catherine Hankins, Direction de la santé publique de Montréal-Centre et Centre de coordination sur le sida, 1995, 47 p.

## Quelques définitions

---

La **légalisation** d'une activité vise à rendre légal un acte auparavant considéré illégal. La légalisation de la prostitution vient réglementer son exercice et lui donner un caractère professionnel. Concrètement, la légalisation se traduit par la mise en œuvre de règlements relatifs à l'exercice de la prostitution. Il peut s'agir, par exemple, de l'obligation pour les prostituées d'obtenir des permis de travail, de s'enregistrer ou de subir des contrôles médicaux périodiques obligatoires. L'ouverture de bordels peut être autorisée de même que la création de zones désignées pour l'exercice de la prostitution.

La **criminalisation** d'un comportement est le fait d'inscrire son interdiction dans un code criminel. La **décriminalisation** de la prostitution consiste donc à abroger l'interdiction des activités liées à la prostitution. Dans le contexte canadien, la décriminalisation de la prostitution équivaut à enlever du Code criminel l'interdiction de tenir une maison de débauche, de profiter de la prostitution d'autrui, de transporter quelqu'un en vue de la prostitution et de communiquer en vue de la prostitution.

La **judiciarisation** consiste à traduire devant les tribunaux une personne accusée en vertu d'un comportement prévu au Code criminel. Conséquemment, la **déjudiciarisation** apportera une réponse autre que le recours aux tribunaux lorsqu'une personne enfreint une loi. En matière de prostitution, la déjudiciarisation prévoit le recours à d'autres moyens que les démarches juridiques lorsqu'une infraction est commise.

Le **prohibitionnisme** s'appuie sur le principe que la prostitution est une atteinte à la dignité humaine et qu'elle doit donc disparaître. Sous ce système, tous les acteurs et tous les aspects sont illégaux. On observe cependant que dans les pays où telle est la loi, ce sont davantage les prostituées qui font les frais des sanctions.

L'**abolitionnisme** se situe à mi-chemin entre l'interdiction prônée par le prohibitionnisme et la liberté du réglementarisme et s'appuie sur deux grands principes, soit que toute personne est libre de se prostituer mais que la prostitution est une immoralité qui ne peut être tolérée. Les législations cherchent donc à éviter de perturber l'ordre public (interdire la sollicitation, par exemple).

Le **néo-abolitionnisme** s'appuie sur le principe que les personnes peuvent disposer de leur corps dans le respect de la dignité humaine. Le corps humain ne peut être traité comme une marchandise et la prostitution constitue une relation commerciale inacceptable. Cette approche rejette la distinction entre prostitution forcée et prostitution volontaire. Elle préconise la décriminalisation des prostituées mais la criminalisation des clients et des proxénètes.

Chez les mineurs qui se prostituent, on retrouverait 65 % de filles et 35 % de garçons.

Michel Dorais et Denis Ménard, *Les enfants de la prostitution*, Montréal, VLB Édition, 1987, 35 p.

Certaines études se sont intéressées davantage aux clients des prostitués mineurs. D'après les données recueillies à travers le monde, ces hommes n'appartiennent pas à une catégorie très définie. Si certains sont pédophiles, la majorité peut être qualifiée de *Monsieur Tout le Monde*. Il n'y aurait aucune différence fondamentale entre le client des adultes et le client des enfants. Parmi les principaux motifs invoqués pour recourir aux services d'enfants prostitués, notons que plusieurs clients affirment que ces jeunes ont besoin d'argent et, qu'en fait, ils leur rendent service, ou encore que ces enfants ont choisi de leur plein gré de se prostituer. Certains pensent, à tort, échapper aux MTS en utilisant des enfants plutôt que des femmes adultes.

## Le profil des proxénètes

Le proxénète est celui qui tire profit de la prostitution ou qui la favorise. C'est lui qui «encadre» une ou des femmes qui se prostituent. Impossible de quantifier le nombre de prostituées qui remettent une part de leur revenu à un proxénète. Certaines organisations féministes spécialisées dans ces questions indiquent que 80 à 95 % de toutes les formes de prostitution sont contrôlées par un proxénète. Beaucoup moins, prétendent d'autres.

Des témoignages permettent de dessiner la relation qui s'établit entre le proxénète et la prostituée. Il offrira un abri, des repas, il se montrera accueillant, plein d'attention. Parfois, il fera miroiter une vie de rêve. Petit à petit, la dépendance affective s'installe et il l'amènera à se tourner vers la prostitution. Un piège d'où elle ne pourra sortir que difficilement, affirment des femmes qui ont quitté la prostitution.

Au Québec, on sait également que le vendeur de drogue tient souvent lieu de proxénète. Les propriétaires d'un studio de massage, d'une agence d'escorte, tout comme les propriétaires de bars de danseuses nues qui offrent des services sexuels sont aussi considérés comme des proxénètes dans la mesure où ils tirent des revenus de la prostitution d'autrui. Selon une enquête de la Sûreté du Québec, sur l'ensemble du territoire québécois, à l'exception de la Communauté urbaine de Montréal, 80 % des bars de danseuses nues offrent des services sexuels allant de la masturbation jusqu'à la relation complète en passant par la fellation.

Selon la même enquête, les propriétaires et le personnel des bars de danseuses nues constituent un fief pour le crime organisé : 57 % ont des liens avec le milieu criminalisé, alors que 36 % ont des relations établies avec les motards criminalisés. De plus, les agences de danseuses nues qui assurent les déplacements des danseuses d'une région à l'autre sont contrôlées et exploitées par des membres ou des relations de motards criminalisés.

Par ailleurs, des réseaux du crime organisé sont également impliqués de façon importante dans la prostitution des mineurs. Ces réseaux seraient même en mesure de récupérer un jeune en fugue en quelques heures pour l'intégrer dans l'univers de la prostitution.

## Le trafic sexuel

Impossible aujourd'hui de parler de prostitution sans évoquer toute la question de la traite des personnes au plan international, dont le trafic sexuel est la composante majeure. Une méga-entreprise en forte expansion depuis quelques années. Avec à leur tête, des réseaux de trafiquants attirés par un commerce à faible risque et à profits énormes.

### Les causes du trafic sexuel

Une des premières raisons d'être du trafic sexuel, c'est avant tout la **nécessité d'alimenter les marchés locaux** de prostitution. L'**instabilité politique et économique** des pays d'origine des femmes victimes de trafic est un deuxième facteur favorisant le développement du trafic sexuel. L'exemple des femmes russes et celles des anciennes républiques soviétiques est à cet égard très éloquent. Depuis toujours, la **pauvreté, la détresse économique**, le manque d'emplois, l'inflation importante et l'absence de mesures de soutien économique et social sont au nombre des éléments qui fragilisent les femmes à qui des trafiquants peuvent facilement faire miroiter de meilleures conditions de vie ailleurs. La naïveté de certaines jeunes femmes et leur vulnérabilité, notamment en temps de guerre, en font aussi des proies faciles pour les réseaux de trafiquants. Dans le cas du trafic des

Interpol a calculé qu'un proxénète vivant de la prostitution d'une seule personne en Europe pouvait récolter des revenus annuels de plus de 144 000 dollars.

**Traite des personnes :** désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil des personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contraintes, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés...

L'ONU, 2000.

## Le trafic sexuel : un phénomène en progression

- Une enquête menée par la CIA estime que de 700 000 à 2 millions de femmes et d'enfants font l'objet de trafic dans le monde chaque année.
- 99% des personnes victimes de trafic sont des femmes et la vaste majorité de ce trafic est à des fins de prostitution.

Sheila Jeffreys, *The idea of prostitution*, 1997.

- Selon l'ONU, les revenus générés par le trafic de personnes seraient passés de 3,2 millions de dollars canadiens en 1990 à 14 milliards de dollars canadiens en 2001.
- Une étude réalisée par le Solliciteur général du Canada estime qu'entre 8 000 et 16 000 personnes entrent au Canada avec l'aide de passeurs clandestins liés au crime organisé. Un impact économique de 120 à 400 millions de dollars par année.

mineures, ces facteurs viennent s'ajouter à d'autres situations complexes : statut inférieur des filles dans certaines populations, pauvreté extrême, désir de migration.

Toutefois, au-delà de tous ces facteurs, le trafic sexuel ne saurait exister sans la présence de gens qui ont des intérêts économiques dans ce trafic, en particulier les **réseaux organisés de criminels**. Selon la Fédération internationale des droits humains, le trafic d'êtres humains constitue maintenant la troisième source de revenus pour les réseaux de crime organisé après la vente de drogues et d'armes.

### Le trafic sexuel au Québec et au Canada

Le Québec et le Canada n'échappent pas au phénomène. Les personnes qui font l'objet de trafic proviennent principalement de la Chine, de la Corée, de la Malaisie, de l'Europe de l'Est, de la Russie, du Mexique, du Honduras, d'Haïti et d'Afrique du Sud. Des mineurs d'origine canadienne, garçons ou filles, seraient pour leur part transités vers les États-Unis par des proxénètes.

Une autre recherche, menée pour Condition féminine Canada, basée sur les témoignages d'une vingtaine de travailleuses du sexe originaires de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique, immigrées au Canada via des réseaux de trafiquants, permet de mieux comprendre l'articulation de ce commerce illicite. L'enquête a été menée à Toronto en raison du taux de prostitution qui y est parmi les plus élevés au Canada et parce que cette ville a été infiltrée par le crime organisé russe et en provenance d'autres pays de l'Europe de l'Est. Ainsi, plusieurs de ces femmes avaient un statut juridique qui les rendait vulnérables à la manipulation par les trafiquants. Toutes semblent avoir été contraintes de se prostituer.

Au Québec, aucune étude systématique n'a encore été effectuée sur le phénomène du trafic sexuel. Cependant, des intervenants du milieu de la justice et du milieu policier confirment que le Québec n'est pas à l'abri. En effet, il semble que la mafia russe ait augmenté sa présence ici au cours des dernières années. En moins de trois semaines, ces trafiquants seraient en mesure de recruter des femmes en Russie et de les transporter ici dans des studios de massage en leur promettant des emplois de masseuses et en les obligeant à se prostituer.

# Des conséquences de la prostitution pour l'ensemble des femmes et de la société

La prostitution provoque aussi des effets sur les femmes qui ne se prostituent pas. C'est du moins ce que pensent 75 % des Québécoises interrogées par la *Gazette des femmes* qui considèrent que la prostitution est dégradante pour **toutes** les femmes. Plus de la moitié (63 %) des hommes québécois qui ont répondu au même sondage partagent cette opinion. Pour certains, c'est parce que la prostitution véhicule un message à l'effet que le corps des femmes peut être considéré comme une marchandise.

Il est fréquent d'entendre dire que la prostitution est un crime sans victime. Pourtant, en plus d'avoir des conséquences pénibles pour la personne prostituée, la prostitution, surtout celle qui s'exerce dans la rue, trouve rarement un ancrage harmonieux avec son voisinage. Les problèmes que soulèvent les habitants qui la côtoie sont bien réels : les débris comme les condoms usagés, les seringues qui jonchent les rues et les parcs où circulent des enfants, la circulation automobile, les femmes et les hommes du quartier qui se font interpellés par des clients ou des prostituées, les vendeurs de drogue qui circulent dans le quartier. Peu de gens, même parmi ceux qui tolèrent bien l'idée de la prostitution, souhaiteraient vivre dans un tel environnement.

# Les différentes interventions législatives

L'encadrement législatif de la prostitution constitue un objet de controverse important. Doit-on la prohiber, tenter de l'abolir ou la réglementer? À travers les époques, les civilisations, les cultures et les religions, des réponses différentes ont été apportées à ces questions. Toutefois, une constante caractérise chacun des régimes juridiques possibles. La perspective législative retenue par un état n'est pas désincarnée : elle constitue l'expression de la perception idéologique populaire de la prostitution.

## Les conventions internationales

Sous l'égide de l'ONU, plusieurs conventions et protocoles internationaux ont été adoptés afin de contrer le trafic sexuel et la prostitution. On pense, entre autres, à ceux visant la répression de la traite des êtres humains, l'interdiction de l'exploitation et de la violence sexuelles envers les enfants et les femmes. Ces différents textes et les discussions qui ont cours à l'échelle mondiale sont à surveiller car ils influencent les législations nationales en matière de prostitution et de trafic sexuel.

## Les législations nationales

Au niveau national, les lois varient selon les périodes et selon les lieux. Le régime **abolitionniste**, contrairement à ce que sous-entend son appellation, ne vise pas à abolir la prostitution mais la tolère. Indifférent à l'égard de la situation des personnes prostituées, il s'attache plutôt à les accommoder — car il les considère libres d'exercer cette activité — et à protéger le public des perturbations et des manifestations choquantes que peut produire la prostitution. C'est le cas du Canada où il est légal d'accepter ou de verser une somme d'argent en échange d'une faveur sexuelle. Par contre, certaines manifestations extérieures qui risquent de troubler l'ordre public, comme la sollicitation, sont interdites.

Certains pays, comme les Pays-Bas, certains États de l'Australie, l'Allemagne, et l'État américain du Nevada, ont choisi la **légalisation**. Cette approche s'appuie sur la conviction que la prostitution joue un

rôle nécessaire dans une société, protégeant les femmes et les filles d'agressions sexuelles masculines et offrant un exutoire aux hommes. Elle débouche généralement sur le **réglementarisme** (permis de travail, zones prescrites, certificats médicaux obligatoires, etc.), souvent dans le but d'améliorer les conditions de travail des travailleuses du sexe et de contrer l'exploitation des mineures. En prônant la création d'un quartier *red light* où seraient concentrées les activités de la prostitution, le Bloc québécois souscrit à cette philosophie.

Certains regroupements de travailleuses du sexe s'y rattachent aussi, alors que d'autres revendiquent plutôt la **décriminalisation** complète de toutes les activités reliées au commerce du sexe, y compris le proxénétisme, et refusent l'assujettissement à toutes les lois du travail.

Par ailleurs, la légalisation a suffisamment été expérimentée dans certains pays dont l'Australie pour commencer à juger de ses effets. Selon certaines études, elle n'a pas éliminé la stigmatisation sociale à l'endroit des prostituées. Un autre effet pervers : la création de deux classes de prostituées, les légales et les illégales, écartées du commerce réglementé. De plus, elle permet l'ouverture de nouveaux marchés pour les trafiquants du monde à qui l'on facilite désormais la tâche. Des chiffres inquiétants confirment une proportion importante de femmes victimes de trafic sexuel au sein de la population de prostituées des Pays-Bas par exemple.

À l'autre bout du spectre, d'autres pays, souvent pour des raisons morales ou religieuses, criminalisent tous les aspects de la prostitution, de la prostituée au proxénète. Ce régime de type **prohibitionniste** se vit dans les états du Golfe persique et notamment aux États-Unis, à l'exception du Nevada.

Une dernière approche législative commence à se développer. Le **néo-abolitionnisme** accepte le principe de la liberté de disposer de son corps mais dans une perspective de respect de la dignité humaine, un principe encore plus important. La prostitution est une violation des droits humains assimilée à l'esclavage. La Suède est actuellement le premier pays du monde à s'inscrire dans cette voie. Une loi y interdit l'achat de services sexuels. Elle n'impose aucune sanction aux prostituées et criminalise les clients et les proxénètes. En même temps, l'État a consacré des sommes importantes à la mise sur pied de services pour les femmes qui souhaitent quitter la prostitution.

A large, stylized graphic of a human eye is positioned on the left side of the page. The eye is rendered in a simple, minimalist style with a circular iris and a defined eyelid. The entire graphic is set against a solid yellow background that occupies the left half of the page. The eye is looking towards the right, towards the text.

## Une réflexion à poursuivre

La prostitution est un sujet qu'on perçoit à travers sa lunette de valeurs personnelles et de croyances intimes. Même après ce tour d'horizon, la question demeure complexe et, comme on l'a vu, les visions collectives et sociales aboutissent à des décisions fort différentes. L'exemple des Pays-Bas et celui de la Suède, par exemple, illustrent des conceptions diamétralement opposées même si les deux ont le grand mérite de s'intéresser au mieux-être des femmes qui se prostituent.

Le Conseil du statut de la femme fait aussi sien ce souci à l'égard des femmes prostituées, tout en ne perdant pas de vue l'intérêt de l'ensemble des femmes. Il encourage la poursuite de la réflexion et des discussions autour de la prostitution, ses causes, ses effets. Les connaissances restent à parfaire, notamment en suivant les résultats des tentatives de divers pays, mais aussi afin de mieux comprendre et intervenir auprès de toutes les femmes touchées, de près ou de loin, par la prostitution. La société québécoise valorise les rapports égalitaires entre les hommes et les femmes. C'est à la lumière de cet objectif fondamental qu'il faut continuer de s'interroger et de réfléchir face au phénomène de la prostitution.

Cette brochure est une synthèse de la recherche intitulée *La prostitution: profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, Ginette Plamondon, Direction de la recherche et de l'analyse, Conseil du statut de la femme, 2002.

Directrice des Communications  
**Thérèse Mailloux**

Rédaction de la synthèse  
**Diane Guilbault**

Révision  
**Nathalie Beaulieu**  
**Caroline Girard**

Conception graphique  
**Les Productions Sadéfil**

Suivi de production  
**Guyline Grenier**

### **Pour commander ou consulter les publications**

Toutes les publications éditées par le Conseil du statut de la femme peuvent être commandées en écrivant à l'adresse suivante:

**Conseil du statut de la femme**  
Service des communications  
8, rue Cook, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone: **(418) 643-4326**

Téléphone: **1 800 463-2851**

Télécopie: **(418) 643-8926**

Adresse Web: **[www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca)**

Courrier électronique: **[publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)**

Les publications du Conseil  
peuvent être consultées dans ses bureaux régionaux.

La traduction et la reproduction totale ou partielle  
de la présente publication à des fins non commerciales  
sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

Ce document est aussi disponible en anglais.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN: 2-550-39333-3

*Conseil du statut  
de la femme*

Québec

